TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE

DESIGNATION DE M. Benoît RINGEVAL EN QUALITE DE MAGISTRAT HONORAIRE DELEGUE POUR STATUER SUR LES REQUETES « AIDE SOCIALE »

La présidente du Tribunal administratif de Nice,

Vu la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 et notamment son article 35 ;

Vu le décret n°2019-1502 du 30 décembre 2019 et notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 3 août 2020 fixant le montant des indemnités dues aux magistrats honoraires exerçant des fonctions juridictionnelles ou d'aide à la décision ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2026 complétant la liste des magistrats administratifs honoraires prévus à l'article L.222-2-1 du code de justice administrative ;

Vu le code de justice administrative et notamment ses articles L.222-2-1 à L.222-2-3 ;

ARRETE :

Article 1er : M. Benoît RINGEVAL est désigné en qualité de magistrat honoraire aux fins de statuer sur les litiges relatifs à l'aide sociale et sur certains litiges de juge statuant seul pour une durée de trois ans.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au magistrat ainsi désigné et au Conseil d'Etat (DRH-département de gestion des magistrats).

Fait à Nice le 21 octobre 2026

La présidente,

Marianne POUGET

18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 NICE cedex1 - Téléphone : 04 89 97 86 00